



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Section juridique et consulaire

ADRESSE :
28 rue Marbeau
75116 Paris
ADRESSE POSTALE :
BP 30 221
75364 Paris CEDEX 08
TEL. : 01 53 83 45 00
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : www.paris.diplo.de
COURRIEL : info@paris.diplo.de

Situation au mois de juillet 2015

Note d'information des missions diplomatiques allemandes en France

L'enregistrement a posteriori de la naissance à l'étranger d'un ressortissant allemand

L'enregistrement a posteriori de la naissance à l'étranger d'un ressortissant allemand, qu'il ait la nationalité allemande par sa naissance ou par naturalisation, n'est pas obligatoire. Les actes de naissance délivrés par les autorités du pays de naissance peuvent continuer d'être utilisés, revêtus le cas échéant des marques d'authenticité nécessaires.

L'enregistrement a posteriori de la naissance d'un citoyen allemand peut être demandé à tout moment par l'intéressé (ou son représentant légal) auprès du bureau de l'état civil allemand compétent, à condition d'avoir toujours la nationalité allemande au moment de la demande. Le traitement de ce type de demande et, par conséquent, la délivrance d'un acte de naissance allemand peuvent prendre plusieurs années.

Concernant le nom patronymique porté par un ressortissant allemand né à l'étranger, celui mentionné sur la pièce d'identité actuelle fait foi.

Cette note d'information est valable sans signature ni sceau. Elle est exclusivement destinée à l'information des autorités françaises.

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.